



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 19 août 2008

Rétribution à prix coûtant du courant injecté: améliorations nécessaires

La Suisse encourage la production d'énergies renouvelables par la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Il apparaît toutefois aujourd'hui que le système atteint ses limites en raison du grand intérêt suscité. La RPC menace d'être victime de son succès. De nombreux agriculteurs engagés qui ont déposé un projet de production d'énergie solaire sont tout simplement mis sur la liste d'attente. Des améliorations doivent être apportées d'urgence au niveau législatif et réglementaire. Il faut s'y atteler sans tarder.

La rétribution du courant injecté à prix coûtant (RPC) a dépassé toutes les espérances. Plus de 5000 dossiers ont été déposés depuis le 1^{er} mai auprès de Swissgrid, qui est l'institution compétente, et d'autres continuent d'arriver. Un fléchissement de l'intérêt suscité n'est pas encore visible. Plus de 4000 projets concernent la seule production d'énergie solaire. L'énorme écho rencontré est le signe que les énergies renouvelables et donc l'approvisionnement en énergie durable sortent de leur torpeur.

Le revers de la médaille de cette évolution positive est que les limites fixées par le Parlement pour encadrer la promotion des diverses technologies sont pratiquement atteintes (solaire) ou vont l'être prochainement (éolien, biomasse). Dans ces conditions, un développement continu n'est pas possible. À court terme, les investissements vont connaître un boom pour ensuite rechuter. On peut déjà noter aujourd'hui que, en raison des limites fixées dans le domaine du solaire, les projets agricoles qui n'avaient pas démarré avant le 30 avril 2008, ou qui ne bénéficiaient pas au moins d'un permis de construire à cette date, ne sont pas retenus. Environ 3000 projets de production d'électricité solaire sont ainsi mis en liste d'attente, sans avoir la certitude d'être validés l'année prochaine ou l'année suivante. Les promoteurs de projets éoliens ou de production d'énergie à partir de biomasse doivent faire diligence s'ils veulent que leur projet soit retenu.

Si l'on veut que les énergies renouvelables aillent de l'avant, le Parlement et l'Administration doivent prendre leurs responsabilités. Il est sans doute possible de faire preuve de flexibilité sur le court terme au niveau réglementaire. Mais à moyen terme, le Parlement sera bien obligé de s'attaquer au problème de l'augmentation ou du relèvement du plafond des coûts pour la promotion des énergies renouvelables. C'est le seul moyen d'exploiter complètement le potentiel existant. Comme mesure intermédiaire, il convient d'examiner la question de l'abandon immédiat du plafond partiel pour le courant d'origine solaire.

Les énergies renouvelables sont une technologie fondamentale du 21^e siècle. Elles offrent entre autres la possibilité à l'agriculture d'exploiter un nouveau domaine de production. Nos voisins connaissent des outils de promotion nettement plus développés. L'Allemagne, par exemple, construit en un seul jour ouvrable autant de panneaux solaires que la Suisse en un an. La Suisse ne peut pas se permettre de rater le coche.

Renseignements:

Heinz Hänni, Énergie et Environnement USP, tél. 031 385 36 44, portable 079 510 17 75

Sandra Helfenstein, porte-parole de l'USP, tél. 056 462 52 21, portable 079 826 89 75

www.sbv-usp.ch